L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 25 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance,

Le prix de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription ne sera reçue pour moins de six mois, et les abonnés qui ne donneront point de contre-ordre, 15 jours avant la fin de leur abonnement, seront considérés comme voulant le continuer.

Les abonnés qui changent de demeure sont priés de nous en informer, sans quoi, ils seront tenus de payer le prix de l'abonnement.

Les annonces seront insérées à raison de 50 cents par ligne pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque ligne des insertions suivantes. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle insertion.

Les lettres et paquets de DIX lignes ou moins, coûtent 25 cents pour l'année; au-dessus, 50 cents; les Bons-Billets, Mandats, Lettres de change, Factures, Connaissements, Reçus, Chartes-parties, Polices d'assurances et autres transactions publiques, au tarif de 50 cents pour moins de dix lignes, et 5 cents par ligne au-dessus de dix lignes.

Les Prix-courants des marchandises, les annonces de ventes, et de locations, et les annonces de commerce intérieur, se comptent à 50 cents par ligne, pour moins de dix lignes, et 5 cents par ligne au-dessus de dix lignes.

Les privilèges des souscripteurs aux actes qui limite à un mois, ont été supprimés, et ceux-ci ne jouissent de la faculté de faire insérer gratuitement de leurs actes, que dans la ligne ordinaire des annonces.

Les Bons-Billets, Mandats, Lettres de change, Factures, Connaissements, Reçus, Chartes-parties, Polices d'assurances, Ventes de propriétés immobilières, Ventes de bateaux, Ventes de terrains à vendre, à louer ou à affermer, enchères publiques, ventes de meubles, ventes de marchandises, Ventes, Adjudications et autres Actes publics, doivent être payés en argent, au prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles réguliers ou irréguliers, ne seront insérées que dans les jours de parution, et non dans les jours de publication du journal, à moins qu'elles ne soient payées comme annonces d'une nature publique, (lorsqu'elles pourront être insérées, au gré du propriétaire et d'avance.

Nouvelle-Orléans:
VENDREDI MATIN, 25 AVRIL 1845.

☞ SECOURS AUX INCENDIÉS DE PITTSBURG.—Les membres des trois comités pris dans chacune des trois Municipalités à l'assemblée de mardi soir, pour s'occuper de la collecte des contributions pour venir au secours des malheureux qui ont souffert dans cet incendie, sont priés de se réunir ce soir, à sept heures, à la Bourse St. Louis.

THEATRE ITALIEN.

Le bénéfice de Mlle. Bordenave est la fête la plus brillante à laquelle ait nous ait été donné d'assister dans la salle de la rue Peydras. L'élite de notre population s'y était donné rendez-vous; les plus charmants visages, les plus fraiches toilettes, ornaient toute la profondeur des premières loges et rassoulaient avec éclat au milieu des bataillons pressés du dilettantisme fashionable. La foule qui encombrait le parterre, refluait jusque dans les couloirs, et les loges les plus cachées, les endroits les moins favorables pour voir et pour entendre, comptaient des hôtes assez nombreux. L'empressement avait été général, et l'enthousiasme répondu à l'empressement.

La bénéficiaire, on doit le reconnaître, n'a rien négligé pour justifier la faveur qu'on lui témoignait. Dans *Sémiramide*, elle s'est montrée pleine de verve, d'inspiration, de poésie, aussi est-elle été saluée constamment par les applaudissements les plus vifs, et dans le troisième acte, vers le milieu du duo avec *Arsace*, il y a eu explosion de fanatisme: les cris, les bravos, les hourrahs, les pluies de fleurs, rien n'a manqué alors à la jeune et charmante artiste, qui a reçu tous ces témoignages avec un touchant mélange de joie et d'émotion.

Un séjour intermèle a succédé à l'Opéra: Mlle. Borghèse est venue faire entendre d'abord, accompagnée par l'orchestre, une chanson espagnole qu'elle a dite avec une coquetterie et une *morbidezza* tout à fait appropriée à la mélodie, puis au piano une chanson-vaudeville française où elle a mis tant d'esprit et tant de gentillesse que le public, dont la majorité cependant fait loin d'être de langue française, a recommencé à lanser des applaudissements et des bouquets, et ne s'est sonnité satisfait qu'après s'être fait répéter la chanson-vaudeville toute entière. C'est là un miraculeux succès, et nous devons le dire à la louange de l'artiste, auf Mme. Dumoreau, on n'a jamais entendu dans ce genre rien d'aussi gracieux et d'aussi parfait.

En contraste s'est chargé d'ajouter un nouveau prix à ces bluettes. Après avoir quitté l'élégant costume de fantaisie qu'elle avait pris pour l'intermède, Mlle. Doudesa a reparu avec la tunique, les longs voiles et la couronne de chêne de la Druidesse; et la transformation qui s'était opérée dans son extérieur, existait aussi dans son chant. Ces légers fredons de la gaîté avait succédé les énergiques accents de la pathos; on sentait que cette diplomatie par toutes les marques de sympathie et d'admiration déjà recueillies, Mlle Doudesa a chanté le grand duo de *Norma* avec une rare simplicité de style et avec un sentiment profond de cette belle musique. Là encore elle a eu mérité des masses de fleurs; mais on les avait prodiguées à l'avance avec une profusion si excessive qu'on a dû se contenter d'applaudir.

La soirée a été dignement couronnée par le sopranor de la *Lucia*, ce chef-d'œuvre qui ne manque jamais son effet et dont la beauté transporte ceux-mêmes qui sont le moins initiés aux mystères de la composition musicale. Avant de se séparer, l'assistance qui avait fait une nouvelle provision de fleurs, a voulu encore une fois revoir la Prima Donna favorite, et une dernière explosion est venue prouver à Mlle Doudesa combien sont vives les sympathies et les admirations qu'elle a créées parmi nous.

L'artiste n'est point insensible, nous en sommes certains; elle gardera précieusement le souvenir de ses triomphes dans notre ville, et si les circonstances le permettent, elle viendra quelque jour encore nous en demander de nouveaux que nous serons trop heureux de lui accorder.

Ce soir Mme Ricci convoque pour son bénéfice les dilettanti qui lui doivent une récompense pour le zèle et le dévouement méritoire avec lequel elle a contribué à leurs plaisirs. Ils ne manqueront point sans doute de répondre à cet appel. Le programme renferme un véritable attrait: le premier et le troisième acte de *Marino Faliero* seront séparés par un intermède musical où la bénéficiaire, Mlle Borghèse et un ténor, nouveau pour nous, M. Moreno, se feront entendre. Le dilettantisme et la curiosité seront de quoi se satisfaire. Tout le monde d'ailleurs voudra se montrer galant pour une artiste qui a bien mérité du public.

Point de Steamship—Nos dates de New York vont jusqu'au 16 courant; le *Great Western* n'avait point encore paru. Si se navire a vapeur est parti, comme on l'annonçait, le 29 mars, il comptait le 16, dix huit jours de mer. Il n'est pas habitué à faire d'aussi longues traversées; aussi était-un porté à croire que son départ avait été retardé.

☞ Certains journaux whigs songent déjà par avance à la prochaine élection présidentielle. Le second choix de presque tous paraît être John McLean de l'Ohio. Le premier choix, on le pense bien, de Henry Clay. Mais nous doutons que M. Clay consente à se laisser porter du nouveau comme candidat; nous doutons qu'il revienne sur la décision formelle mes exprimée par lui de ne plus sortir désormais de sa vie privée.

CHRONIQUE LOCALE.

Vera-Cruz par l'Eurydice, il y a quinze jours, et que l'on disait que le ministre anglais à Mexico ne tarderait pas à amener le gouvernement mexicain à faire des propositions de nature à terminer les différends entre les deux pays. On assure que notre gouvernement a répondu à ces communications, et que des dépêches avaient été à cet effet envoyées à Vera-Cruz par un navire anglais. On pense que les propositions définitives du gouvernement mexicain parviendront ici vers la mi-juin ou au 1er. juillet.

L'hon. Ashbel Smith a été renommé chargé d'affaires du Texas auprès des gouvernemens de France et d'Angleterre.

Les Indiens Creeks ou Cherokees ont commis des meurtres sur les frontières de Texas.

Notre compte-rendu de la Convention, inséré dans l'*Abeille* d'hier, porte que M. Benjamin avait retiré sa proposition, et c'est parfaitement exact; mais quelques personnes ont demandé *pourquoi* il l'avait ainsi retirée? Nous avions pensé que la suite des débats répondait implicitement à cette question. Puisqu'il en est autrement, nous ajouterons que M. Benjamin a retiré sa proposition afin de permettre à M. Lewis d'en présenter une autre qui remplissait encore mieux le but qu'on voulait atteindre.

CONVENTION.

M. Humbis demande la reconsidération du vote d'adoption de la 14e section, de article—Adopté.

Le même membre demande ensuite de spécifier le temps de service de l'avocat-général et des avocats de district, et de le fixer à deux ans comme par le passé. Adopté.

Le comité de révision fait son rapport sur le troisième article qui est de nouveau adopté, section par section, avec de légères modifications de phraséologie.

Le ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur le quatrième article—du pouvoir judiciaire.

M. Peete demande la reconsidération du vote représentant la proposition de M. Beatty, destinée à remplacer la 16e section. Adopté.

Cette proposition amendée par M. Garrett, porte que l'Etat sera divisé en districts judiciaires, quinze au moins, 24 au plus et que la législature fera une nouvelle répartition tous les six ans.

M. Ratliff propose de fixer le minimum à 10, au lieu de 15.

M. Dunn combat cette motion.

On demande la division. La motion d'effacer le chiffre 15 est adoptée: 27 oui, 24 non.

Sur motion de M. Mayo, on remplit le blanc avec le chiffre 19.

M. Labarre propose d'effacer le chiffre 4, de manière à élever à 20 le maximum des districts. Adopté, 34 oui, 18 non.

La seizième section, devenant ainsi sans objet, est déposée indéfiniment sur le bureau.

Section 17. "Si une nouvelle paroisse se trouve formée de paroisses appartenant à différens districts judiciaires, cette nouvelle paroisse sera annexée à l'un de ces districts."

Une motion de déjeuer sur le bureau est repoussée et la section adoptée.

Section 18. "Chacun des juges de districts recevra comme salaire, $2,500 au moins annuellement. Il sera citoyen des Etats-Unis, âgé de plus de trente ans, et devra avoir résidé dans l'Etat, pendant les six ans qui précéderont sa nomination, et y avoir exercé la profession d'avocat pendant cinq ans.

M. Porter dit que ces conditions pourraient être difficiles à remplir dans les paroisses de nouvelle création, en faveur desquelles il demande qu'on fasse exception.

M. Chinn fait quelques observations qui n'arrivent pas jusqu'au rapporteur.

M. Wadsworth dit que la règle doit être générale et que les exceptions qu'on propose auraient plus d'inconvénients que les difficultés dont elles sont le prétexte.

M. Reed insiste pour qu'on réduise, dans les nouvelles paroisses du moins, le temps de résidence à cinq ans et l'exercice de la profession à quatre.

M. Reed défiance que le salaire soit accordé par la Législature et que ce salaire ne puisse être changé pendant tout le temps de service des juges.

Cet amendement est déposé indéfiniment: 26 oui, 23 non.

L'amendement de M. Porter est également repoussé.

M. Ratliff pense qu'il serait sage de déterer que le salaire des juges ne pourra être augmenté ni diminué pendant le temps pour lequel ils auront été nommés.

M. Wadsworth dit qu'on doit avoir assez de confiance en la Législature pour s'en rapporter à elle sur ce point.

M. Miles Taylor votera pour l'amendement. Il ne pense pas qu'aucun inconvénient puisse en résulter.

M. Conrad pense que l'amendement dispose implicitement que le salaire des juges pourra être augmenté ou diminué après le temps pour lequel les juges seront élus—ce qui détruit la stabilité du système qu'on a eu en vue d'établir.

M. Taylor propose un amendement pour remplacer le paragraphe: cet amendement dispose que les salaires des juges de district sera fixé par la loi; qu'il ne sera ni augmenté ni diminué pendant le temps de service, et qu'il ne sera pas moindre de $2,500 par an. Adopté, ainsi que la section ainsi amendée.

La 19me section porte que les juges de district et ceux établis à la Nouvelle Orléans, conserveront leurs charges pendant six ans, et seront nommés par le gouverneur avec le consentement du Sénat, pourvu que le tiers de ces juges soit nommé pour deux ans, un autre tiers pour quatre ans, et le troisième tiers pour six ans.

M. Benjamin propose d'effacer toute la section après les mots "seront nommés pour six ans" et d'insérer un amendement disant les juges en trois classes qui seront nommées pour 2, 4 et 6 ans.

M. Bryan propose d'effacer le terme de six ans.

M. Preston considère que tous les abus du système judiciaire provisement de la longueur de leur temps de service. Quatre ans sont largement suffisans. Le plus haut fonctionnaire de l'Etat n'est élu que pour quatre ans. Les juges n'ont qu'une juridiction limitée quelle s'appel, et les juges du premier tribunal de l'Etat ne siègent que pendant huit ans. Six ans pour les juges de district auraient tous les inconvénients d'une charge à vie. Il est en faveur d'un temps le plus court possible.

M. Kenner propose la question préalable—adopté.

La motion de M. Brent, d'effacer six ans, est repoussée—27 oui, 31 non.

M. Brent propose d'effacer les mots: "nommés par le Gouverneur avec le consentement du Sénat," pour substituer ceux-ci: "élus par le peuple." Mais avant de prendre le vote il demande la recomédération du vote adopté à la question préalable, afin de discuter sur le sujet.—Repoussé par une grande majorité.

L'amendement de M. Brent est alors mis aux voix et rejeté—23 oui, 27 non.

L'amendement de M. Benjamin, divisant les juges en trois classes afin que chaque classe soit élue pour deux, quatre, et six ans, est adopté, ainsi que la section ainsi amendée.

M. Soulé présente une section portant que "pour la nomination des juges, le Gouverneur présentera pour chaque place trois candidats capables ayant exercé pendant cinq ans la profession d'avocat dans les cours de cet Etat (le juge dont le terme expire étant toujours un des candidats) et sur ces candidats le Sénat en choisira une vive voce, en séance publique, à la majorité des membres élus." Si le Sénat ne fait pas un choix sur ces trois, le Gouverneur présentera trois autres candidats, etc.

Cet amendement, dit-il, rendrait serait un moyen entre le mode actuel de nomination et l'élection par le peuple. Le choix du Sénat, serait alors généralement parfait, l'expression de la volonté du peuple. Il présenterait encore l'avantage de donner aux juges qui auraient été indigènes de leur devoir la chance d'être nommés de nouveau, et de soumettre au Sénat des candidats compétens; enfin, il diminuerait le patronage de l'exécutif, et neutraliserait les préférences politiques.

M. Rosselius propose un léger changement.—Adopté.

M. Rosselius combat la section. Il serait souvent impossible de trouver trois candidats compétens pour chaque place. Les candidats n'alimenteraient point non plus à être ainsi traînés devant le Sénat, avec l'attitude qu'il y en aura deux de rejetés sur trois. L'élection se mêle donne la nomination au Sénat seul.

M. Conrad voit que d'après le projet en discussion, il faudrait 180 candidats pour 60 juges, et il ne voit pas où l'on pourrait trouver 180 candidats. Il y a cependant une disposition qui lui plaît, c'est celle qui oblige le gouverneur à porter comme candidat le juge dont les fonctions expirent.

M. Claiborne parle dans le même sens et présente un amendement obligeant le gouverneur à renommer le juge dont le terme expire.

M. Soulé dit que ce serait reconstituer le corps judiciaire à vie. Ce serait revenir au point de départ.

Il ne craint point qu'il n'y ait pas suffisamment de candidats. Il veut avant tout placer le corps judiciaire au-dessus de l'atteinte du patronage politique. Les objections qu'on a présentées contre son plan, ne l'ont nullement fait changer d'opinion. La section qu'il propose serait, à mon avis, fort utile au peuple de la Louisiane.

M. Kenner demande le dépôt de la section sur le bureau, attendu qu'elle tiens à la nomination des juges dans les mains du Sénat, et attendu que tout cela ne servirait de rien si le gouverneur n'était pas honnête.

M. Claiborne retire son amendement tout en sentant qu'il n'a pas la tendance qu'on lui a attribuée.

La section de M. Soulé est déposée sur le bureau: 41 oui, 19 non.

M. Mayo présente une section additionnelle, exigeant que le Sénat vote à haute voix sur les nominations des juges, et qu'il fille un vote de 17 sénateurs pour confirmer une nomination.

M. Taylor présente un amendement appliquant la règle à tous les officiers nommés par le gouverneur.

La Convention s'ajourne.

PITTSBURG.—L'effroyable calamité qui a frappé la ville de Pittsburg ne paraît pas avoir abattu le courage des habitans; et malgré les énormes pertes qu'ils ont subies, le commerce n'en continuera pas moins avec énergie. Les grandes manufactures ont été presque toutes épargnées, et les principales branches d'industrie sont toute d'être anéanties. La plupart des maisons qui ont été atteintes, trouveront les fonds et le crédit nécessaires pour recommencer à nouveau. Du reste il n'y a pas dans la ville le moindre découragement, et l'on se songe qu'à réparer les malheurs du passé par un redoublement d'activité.

Les pertes individuelles sont considérables: elles vont en général de $5,000 à $20,000, celles qui vont au-delà sont rares. On cite une seule maison qui a perdu de 60 à 100,000 piastres; une autre qui en est pour le double au moins. Mais ce sont les exceptions.

Il paraît qu'on aura à regretter la perte de plusieurs personnes. Quelques-unes n'ont point reparu depuis l'incendie, et tout fait craindre qu'elles n'aient péri dans la catastrophe.

Les journaux de Pittsburg donnent une nouvelle description de l'étendue de l'incendie; il a ravagé 50 acres dans la ville et 6 à l'extérieur. Un comité nommé par le conseil de ville, a constaté, après une minutieuse enquête, que 983 maisons avaient été brûlées. On en estime la valeur à environ $1,565,900. Celle des propriétés personnelles est fixée à $913,450. Les pertes sont donc tout d'attendre le chiffre auquel on les avait portées dans le premier moment d'effroi.

Les compagnies d'assurances ne sont pas dans une situation aussi déplorable qu'on l'avait dit d'abord; elles ne sont guères responsables que d'environ $600,000, et elles parviendront à donner un beau dividende. Leur capital couvrira presque toute la perte.

Les marques de la sympathie la plus active ont été données aux victimes. La législature de la Pennsylvanie, actuellement en session, s'est empressée de voter une somme de $50,000 en faveur de l'incendié. Le conseil de ville de Baltimore a alloué aussi $5000. Dans cette dernière ville, tout aussi bien qu'à Washington et à Philadelphie, des assemblées ont été convoquées afin d'ouvrir des souscriptions. Tout annonce donc que Pittsburg ne tardera pas à se relever du coup fatal qui vient d'atteindre.

NEW-YORK.—Dans 51 comtés, les whigs ont emporté 446 villes et les locofocos 379; les abolitionistes et les natifs en ont eu 7. L'un dernier dans les mêmes comtés les whigs avaient réussi dans 390 villes, les abolitionistes dans 415, les natifs et les abolitionistes dans 12. Les whigs ont maintenant un avantage de 68; les locofocos en avaient un de 25, l'an dernier. Le gain net des whigs est donc de 93. Il reste à connaître quelques autres comtés qui se seront sans doute prononcé contre les whigs; mais dans tout l'Etat, il leur restera sans nul doute un avantage de 50.

La correspondance adressée de Washington au *Courier and Enquirer* donne comme certaines les nominations suivantes pour New York: Collecteur, Jonathan J. Coddington; Officier-naval, Hermanus Bleeker. Ces nominations sont dûes à l'influence Vanderbilt.

KENTUCKY.—L'Honorable Chilton Allen est le candidat whig pour le Congrès dans le 9me district, il a pour concurrent le jeune French, qui est influent, mais qui probablement sera battu. Le candidat whig dans le district représenté récemment par Willie Green, est John McHenry.

PHILADELPHIE.—Gottlieb Warner s'est suicidé le 15 courant, par suite d'un désappointement amoureux. Il y avait longtemps qu'un suicide n'avait eu lieu pour un semblable motif.

NEW-JERSEY.—Les *Etats* de New-Jersey triomphent dans les élections municipales de cet Etat; ils ont fait table rase dans le comté de Middlesex, et Newark est whig par une forte majorité.

CAROLINE DU SUD.—Le village d'Anderson a failli devenir en entier la proie des flammes, le 8 courant. Un incendie s'étoit déjà pris dans cet endroit, et l'on a fait point parvenu à l'arrêter, et la nuit n'est pas été parfaitement calme.

MARINE.—Le *Columbus* et le *Pincennes*, qui ont reçu l'ordre de s'armer promptement, vont se rendre, dit-on, dans les Indes Orientales.

VANDALIA.—Ce navire des Etats-Unis, qui était en station à Port-au-Prince, a eu la fièvre jaune à bord, et a perdu plusieurs officiers et dix-huit hommes d'équipage. Le Vandalia est arrivé le 16 à Norfolk.

Indes Occidentales—Le *Sun* de New-York donne quelques nouvelles de l'Amérique Centrale et des Indes Occidentales.

La traite se fait désormais sous le nom d'importation d'émigrans africains dans la Guyane et dans les autres possessions transatlantiques de l'Angleterre. Il arrive fréquemment des cargaisons de ces émigrans qui donnent un beau bénéfice aux entrepreneurs sans qu'aux officiers des colonies.

Du reste, les nègres libres n'usent de leur liberté que pour se livrer à toutes sortes d'excès. Aux Barbades surtout ils sont arrivés à un degré d'insolence qui a fait prendre des mesures très sévères. Les malfaiteurs qui se rendent coupables de vols, de rixes, de vagabondage, sont mis en prison et condamnés à des travaux forcés. Les nègres ne peuvent plus se rendre à la ville sans un certificat de leur maître, et ils